

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11327

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, Mme Bonnivard, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Valérie Boyer, M. Breton, M. Brun, M. Cornut-Gentile, Mme Dalloz, M. Forissier, M. Hetzel, Mme Kuster, Mme Levy, M. Lurton, M. Nury, M. Minot, M. Pauget, M. Perrut, M. Quentin, M. Ramadier, M. Reda, M. Sermier, M. Straumann, M. Vatin et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« enfants »,

insérer les mots :

« en soutenant en particulier les familles ayant élevé plus de trois enfants, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme telle que prévue à ce stade des travaux parlementaires va pénaliser les familles nombreuses. Il est donc important de rappeler dès cet article 1^{er} que la réforme doit encourager la natalité.